

COMMUNE DE FIMENIL
PROCES VERBAL DE SEANCE DU 17 JUILLET 2023

Le dix-sept juillet deux mille vingt-trois à 18 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Lionel STICKEIR, Maire.

Présents : Lionel STICKEIR (reçu procuration de Gilles WEYER), Olivier BADONNEL, François BARTOLOMEO, Emilie CLAUDON, Bernard DEMENGEON, Laurent LEVEQUE, Gilbert PIERRAT.

Excusés: Frédéric PEROZ, Hélène LAISSY, Audrey QUAGLIA, Gilles WEYER (a donné procuration à Lionel STICKEIR).

A été nommée secrétaire de séance : Bernard DEMENGEON

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE

Suite à l'augmentation des intérêts de la ligne de trésorerie détenue au Crédit Agricole, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la décision modificative suivante :

Fonctionnement :

- Dépenses compte 6618 : + 2 500 €
- Dépenses compte 615231 : - 2 500 €

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 : NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL

Monsieur le Maire explique qu'un coordonnateur communal doit être désigné pour l'enquête de recensement de la population. Celui-ci sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement. Il sera notamment chargé d'assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la nomination de Madame HARIOT Jessica en tant que coordonnateur communal pour le recensement de la population qui aura lieu du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET LES GROUPEMENTS DE COMMUNES REGROUPANT MOINS DE 15000 HABITANTS

Le conseil municipal;

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment son article L313-1, L332-8-3° et L332-9, Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

La création à compter du 1^{er} septembre 2023 d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 01 heure 30.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée (maximum 3 ans) compte tenu le départ en retraite de l'agent actuellement en poste. (en application de l'article L332-8-3° du Code Général de la Fonction Publique).

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience en tant qu'agent d'entretien des locaux et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

Assurer le nettoyage de la mairie

- Aspirer, balayer, laver, dépoussiérer les locaux et surfaces (sols, murs, vitres...)
- Réapprovisionner les supports en produits d'entretien et en produits d'hygiène (savon...)
- Manipuler et transporter du matériel et des produits d'entretien
- Doser les produits selon les équipements à nettoyer et le type de matière à traiter
- Assurer le nettoyage du matériel utilisé

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Considérant le manque de finances sur la commune, le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il va demander à renouveler la ligne de trésorerie souscrite en 2018 auprès du Crédit Agricole de l'agence de Bruyères.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de renouveler la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole de l'agence de Bruyères,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents en lien avec ce dossier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- La Commune a vendu du bois à l'entreprise ORIEL de Corcieux pour 22 456 € HT (les gros sapins dépérissant et c'est pour cela que cette vente a eu lieu).
- Changement du lave-vaisselle de la salle communale : 2 devis ont été faits (pour un montant d'environ chacun de 3000.00 € TTC) mais la commune a décidé de le faire réparer (car la cause de la panne était qu'il ne chauffait plus) et la résistance a été changée à moindre coût.
- Travaux Entreprise TACCA pour les fossés et bois d'eau, les accords sont validés les travaux commenceront le 29 juillet pour un montant sur devis de 1.50 € HT le mètre linéaire pour le curage de fossés avec pelleteuse à pneus équipée d'un godet trapèze et évacuation des terres de la commune et de 650.00 € HT pour la fourniture et pose d'une voie d'eau métallique type E.R.I.C longueur 5 mètres linéaire + sciage enrobé + scellement béton.
- Rénovation de l'éclairage public : les travaux commenceront fin septembre- début octobre, la demande de subvention Fonds vert a été accordée, nous avons obtenus les 80% (nous aurons droit à 5% de remboursement en plus du SDEV l'année prochaine).
- Problèmes avec les routes : le pont de la commune de Champ-le-Duc ne sera pas terminé pour la rentrée scolaire, la rénovation du pont de la commune de Beauménil non plus, il faudra anticiper pour le passage du bus scolaire.
- SDANC : il y a aura pour la saison 2023/2024 10 contrôles de prévus.
- Visite ONF : notre forêt n'est pas trop touchée par le scolyte (1 hectare de touché), une parcelle a été déclarée humide (la A20).
- Association Fiménil en Fêtes : organisation d'un repas le dimanche 10 septembre 2023



